

LE HARCÈLEMENT,

c'est quoi ?



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Le harcèlement est défini comme étant une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. C'est une action répétitive, qui participe à l'isolement de la victime.



**Le harcèlement est puni par la loi !
Jusqu'à 18 mois de prison et 7500€ d'amende.**

CARACTÉRISTIQUES DU HARCÈLEMENT

PHYSIQUE
coups, blessures...

MORALE
surnoms, insultes,
moqueries, menaces...

**ACTE RÉPÉTÉ,
RÉGULIER**



CONSÉQUENCES POUR LA VICTIME

Atteinte
au plus profond
d'elle-même
HONTE

Incapable de réagir,
de se défendre
PEUR



Perd toute
motivation,
toute énergie
MAL-ÊTRE

ISOLEMENT
Moral et/ou physique



À QUI EN PARLER ?

Au collège

Infirmière : _____

Assistante sociale : _____

PsyEN : _____

CPE : _____

Les professeurs principaux, les assistants de vie scolaire...

Ainsi que tout adulte travaillant dans le collège !

À l'éducateur/trice

À la médiatrice scolaire

Laure Ferrari

06 35 45 58 15 - lferrari@le-gresivaudan.fr

À l'animatrice sociale

Carine Chabany

06 02 53 52 64 - cchabany@le-gresivaudan.fr

Aux ami(e)s À la famille

Aux numéros gratuits

3020 > Non aux harcèlements

3018 > Cyberviolences



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes